

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20251117-06DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 novembre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont de Veyle sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)	X		
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. RAPY		X		Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)	X				V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAISS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		X	
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET		X		Vonnas	S. REVOL		X	
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUING	X				A. GIVORD		X	
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS		X	
						J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 07/11/2025

Affichage de la convocation : 07/11/2025

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29

- Alain GIVORD a donné pouvoir à Jean-François CARJOT
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Christophe GREFFET
- Thierry CHARVET a donné pouvoir à Annick GREMY
- Marie-Ange BOST a donné pouvoir à Bruno PELLETIER

A l'unanimité, Madame Aurélie ALEXANDRINE est désignée Secrétaire de séance.

OBJET : MOBILITE : Attribution d'une subvention en nature : fourniture de stationnement et d'abris vélo aux communes du territoire

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention joint en annexe,

VU la délibération n°20240624-02DCC du Conseil communautaire du 24 juin 2024, approuvant le principe du « Plan Vélo en Veyle » et le déploiement d'un plan d'actions pour sécuriser et favoriser les mobilités actives.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes de la Veyle soutient les communes dans leurs projets de stationnement vélos sur leur territoire en commandant des arceaux et des abris. Le service « Mon Veylo » est une offre de location longue durée a été mise en place pour permettre aux habitants de tester l'usage du VAE, de découvrir de nouveaux équipements (vélos familiaux...), d'encourager la pratique du vélo, d'inciter ces nouveaux utilisateurs à conserver cette pratique en favorisant le passage à l'achat, pour donner suite à la location.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Veyle souhaite développer l'installation d'équipements de stationnement vélo de qualité pour offrir aux usagers une offre pratique, sécurisée et dès que possible abritée.

CONSIDERANT que ce déploiement de stationnements sera diffusé en termes d'implantation sur l'ensemble des lieux du quotidien : les écoles, les espaces publics, les gares, les commerces, les lieux de loisirs, etc. Seuls les espaces privés (lieux d'habitations, de travail) seront exclus.

Une convention liant la Communauté de Communes et la Commune intéressée fixe la quantité et la nature des équipements constitutifs de la subvention en nature, dans la limite des quantités suivantes :

REPARTITION MAXIMUM DES EQUIPEMENTS DE STATIONNEMENT VELO

	Nombre abri (dont 3 arceaux par abri)	Nombre d'arceaux
Bey	1	3
Biziat	1	3
Chanoz-Châtenay	1	3
Chaveyriat	1	3
Cormoranche-sur-Saône	1	3
Crottet	1	6
Cruzilles-lès-Mépillat	1	3
Grièges	1	6
Laiz	1	3
Mézériat	1	6
Perrex	1	3
Pont-de-Veyle	1	6
Saint-André-d'Huiriat	1	3
Saint-Cyr-sur-Menthon	1	6
Saint-Genis-sur-Menthon	1	3
Saint-Jean-sur-Veyle	1	3
Saint-Julien-sur-Veyle	1	3
Vonnas	1	9
TOTAL PREVISIONNEL	18	75

La convention fixe également l'engagement des communes, qui consiste principalement à prendre en charge la préparation des supports de poses équipements.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la fourniture aux communes aux communes par la Communauté de Communes de la Veyle d'arceaux et d'abris vélos selon le maximum indiqué précédemment, sur la période 2026 à 2028

APPROUVE la signature d'une convention d'attribution de subvention en nature pour la fourniture d'arceaux et d'abris de stationnement de vélo avec les communes du territoire conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes à cette délibération

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 27.11.2025

Transmis en Préfecture le :

27.11.2025

Voies et délais de recours: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.